



Prise de congés pour noel et jour de l'an

Par **domchloe**, le **30/11/2010** à **11:50**

Bonjour,
je suis salarié dans une entreprise qui ne comporte que deux personnes : mon patron et moi.
mon patron m'interdit de prendre des vacances pour noel et le jour de l'an.
quelles sont les droits du salariés et les devoirs du patron ?
merci

ps : si vous avez les textes s'y affèrent, ils sont les bienvenus

Par **Marion2**, le **30/11/2010** à **11:58**

Bonjour,

En principe, c'est le patron qui décide des jours de congés. Il est en droit de vous refuser de prendre des vacances pour Noël et le jour de l'an.